BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 26 octobre 2017 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1730089A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret nº 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1er

M. Pierre **Vandewalle** est recruté au grade de lieutenant (premier échelon - indice brut : 461), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue, spécialisé en prévention des risques psycho-sociaux, au sein de la sous-direction de l'accompagnement du personnel de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux (92), pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, H. RENAUD